

INFESTATION D'INSECTES

**AFFECTANT LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES
JEUNES DESSERVIS**

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE À L'INTENTION DU PERSONNEL DU
CENTRE JEUNESSE DE LAVAL ET DU
CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE LAVAL**



**Centre jeunesse
de Laval**



**CENTRE
DE RÉADAPTATION
EN DÉPENDANCE
LAVAL**

Introduction

Le 1^{er} avril 2014

À tous les membres du personnel de l'établissement,

À la suite de la première apparition de punaises de lit au sein de nos installations, la direction de l'établissement a soutenu la mise en place d'un comité de suivi dont voici les membres :

- ✓ André Mayer, directeur des services de réadaptation,
- ✓ Mario Lefebvre, coordonnateur des services complémentaires,
- ✓ Mario Turcotte, chef des Services techniques,
- ✓ Yvan Foucher, conseiller en santé et sécurité du travail,
- ✓ Mathieu Vachon, conseiller aux communications,
- ✓ Jean-Marc Bélec, chef du Service d'hygiène et salubrité,
- ✓ Pierre Robinette, représentant syndical.
- ✓ Chef de la Clinique de santé physique et mentale des jeunes

Le soutien administratif est assuré par Geneviève Meilleur, attachée de direction.

Afin de répondre aux besoins du milieu aux prises avec une infestation, mais aussi pour répondre aux nombreuses questions que suscite la présence de ces insectes en milieu urbain et spécifiquement dans notre établissement, nous avons conçu cet outil de référence.

Vous y trouverez diverses fiches d'information et des documents de référence. Sachez toutefois qu'il s'agit d'un outil évolutif. Nous verrons à vous faire parvenir toute mise à jour, le cas échéant.

Nous vous invitons à faire parvenir vos commentaires ou à adresser vos questions concernant cet outil de référence à monsieur Mathieu Vachon car nous souhaitons qu'il réponde le plus possible à vos besoins.

Les membres du comité de suivi

Mesures préventives de base

À l'arrivée du jeune :

- ✓ Prendre le temps de s'informer s'il a des problèmes de santé, de peau, de démangeaisons.

En tout temps :

- ✓ Prendre le temps de faire avec le jeune le tri de ses effets personnels.
- ✓ Ne garder que les vêtements et accessoires requis au séjour du jeune et, préférablement, seulement ceux de la saison en cours. Penser à refaire l'Exercice aux changements de saison.
- ✓ Encourager la clientèle à n'utiliser que des vêtements lavables et pouvant aller à la sècheuse.
- ✓ Pourvoir la chambre des jeunes d'une quantité raisonnable de vêtements et d'accessoires.
- ✓ Équiper la chambre des jeunes uniquement avec l'ameublement prévu à cet effet.
- ✓ Libérer le plancher de la chambre en tout temps.
- ✓ Éviter le partage d'effets personnels entre les jeunes.
- ✓ Aucune nourriture périssable dans la chambre.
- ✓ Aucune vaisselle sale dans la chambre.
- ✓ Faire un entretien supervisé afin de garantir une norme de salubrité impeccable.
- ✓ Faire le « Grand ménage » de l'unité deux fois par année.
- ✓ Si vous trouvez un spécimen qui suscite un doute raisonnable, le coller sur la Fiche spécimen qui se trouve en annexe et aviser le coordonnateur des services complémentaires au poste 3997 ou 4997 le lundi.



La punaise de lit

Description



- ✓ La punaise de lit possède un corps ovale, large et plat ainsi qu'une petite tête élargie. Brune, sans ailes et mesurant entre 4 et 7 mm, une punaise adulte à jeun ressemble à un pépin de pomme. Après avoir mangé, elle gonfle légèrement et prend une teinte rouge sang. La nymphe ressemble à l'adulte, mais est plus petite et est de couleur jaune-blanc
- ✓ La punaise de lit ne vole pas et ne saute pas. Elle se déplace en marchant et n'aime pas la lumière. Elle se nourrit du sang des dormeurs en les piquant la nuit. Durant le jour, elle se cache surtout près des coutures des matelas et des sommiers, mais également partout où elle peut se dissimuler facilement.

Saviez-vous que...

- ✓ La punaise de lit est un insecte brunâtre visible à l'œil nu qui est réapparu dernièrement dans la plupart des grandes agglomérations nord-américaines, dont celle de Montréal.



La punaise de lit

Mesures préventives en période de crise urbaine concernant les punaises de lit Changement de pratiques

Ces mesures entraînent un changement de pratiques concernant :

- ✓ L'admission d'un jeune en hébergement (NDL / Cartier / Foyers)
- ✓ La sortie autorisée et non autorisée
- ✓ Les effets apportés par les visiteurs
- ✓ Les effets scolaires (livres) et autres
- ✓ Le Cinéma maison, la salle Snoezelen, le local à Lilly, le Refuge, etc.

ADMISSION

À l'arrivée du jeune, s'informer auprès de lui s'il souffre de piqûres ou de démangeaisons quelconques. Déposer ses vêtements et effets personnels en tissu dans un sac de plastique et vous assurer de bien le refermer.

En temps opportun et avant l'utilisation, déposer les effets du sac directement dans le bain (à NDL) ou dans le bac prévu à cet effet (à Cartier) pour séparer les effets qui peuvent être lavés à la machine de ceux qui vont au congélateur. Les mettre dans des sacs de plastique fermés hermétiquement.

Pour les **effets pouvant être lavés à la machine**, vider directement les vêtements du sac dans la laveuse. Laver à l'eau chaude savonneuse, puis sécher les effets à la sècheuse à température élevée.

Quant aux **effets allant au congélateur**, identifier les sacs de plastique (nom du jeune, unité, date et « congélateur ») et appeler aux services complémentaires :

- poste 3997, ou poste 4997 le lundi,

ou le chef de la permanence :

- poste 3900 à Cartier
- poste 4117 à NDL.



Mesures préventives en période de crise urbaine concernant les punaises de lit Changement de pratiques (suite)

La personne communiquera avec le personnel du Service d'hygiène et salubrité qui verra à déposer ces sacs au congélateur pour une période de sept jours.

Le service de l'accueil joint, à l'envoi postal fait aux parents, une lettre et le dépliant concernant le phénomène des punaises de lit.



Mesures de redressement pour une unité infestée de punaises de lit

Si vous pensez avoir **trouvé une punaise**, la capturer et en aviser votre chef de service ou son représentant.

Si vous avez des jeunes qui se plaignent de **piqûres**, en aviser votre chef de service ou son représentant et consulter la Clinique de santé des jeunes.

Si la présence de punaises de lit a été confirmée dans une unité, un **comité d'urgence** sera mis sur pied afin d'identifier les besoins immédiats et déterminer les actions à poser. Ce comité sera composé du chef du Service hygiène et salubrité, du coordonnateur des services complémentaires, du chef du service de réadaptation touché ainsi que de son coordonnateur.

Si la présence de punaises de lit dans votre unité vous a été **confirmée** par votre chef ou son représentant voici la **marche à suivre** :

Protocole 1 : les jeunes demeurent dans l'unité intervention par le service de l'hygiène et salubrité

- ✓ Mettre une sélection de vêtements et effets personnels en tissu nécessaires pour la semaine dans un sac de plastique, puis vider son contenu directement dans la laveuse. Laver à l'eau chaude savonneuse, puis sécher les effets à la sècheuse à température élevée. Ensuite, déposer le linge dans les bacs remis à cet effet en s'assurant de bien les refermer après chaque utilisation. Quant au reste de la garde-robe, le mettre dans un sac de plastique, le refermer hermétiquement, identifier son contenu (nom du jeune, unité, date et « sècheuse ») et le placer dans le corridor.
- ✓ Mettre la literie dans un sac de plastique, le refermer hermétiquement, identifier son contenu (nom du jeune, unité, date et « literie ») et le placer dans le corridor.
- ✓ Enlever toute décoration des murs ainsi que tous les objets décoratifs (ex. affiches, peluches, tapis, etc.), les mettre dans un sac de plastique, le refermer hermétiquement, identifier son contenu (nom du jeune, unité, date et « congélateur ») et le placer dans le corridor.



- ✓ Pour tout matelas endommagé, demander au personnel du Service d'hygiène et salubrité ou de la permanence de le retirer de l'unité.

Mesures de redressement pour une unité infestée de punaises de lit (suite)

- ✓ Après avoir terminé les étapes mentionnées ci-dessus, appeler aux services complémentaires (poste 3997, ou au poste 4997 le lundi), ou le chef de la permanence (au poste 3900 à Cartier ou au poste 4117 à NDJ). La personne communiquera avec le personnel du Service d'hygiène et salubrité qui ramassera les sacs déposés dans le corridor et procédera aux traitements appropriés.
- ✓ Ensuite, le personnel du Service d'hygiène et salubrité procédera au traitement à la vapeur sur l'ensemble de la zone affectée suivi d'un nettoyage à l'aspirateur sur le mobilier en tissu, sur le matelas (surtout sur les coutures), sur le contour du lit et dans le bureau des éducateurs.
- ✓ Par la suite, ne plus rien déposer sur les lits.

Protocole 2 : Relocalisation des jeunes Traitement par l'exterminateur

Dans le cas où l'intervention à l'interne n'a pas été concluante, le spécialiste en extermination viendra appliquer un traitement dans votre unité. Vous serez relocalisés durant toute la période du traitement. Au moment de ce déménagement, les jeunes n'apportent que le strict nécessaire. Assurez-vous que cette consigne soit respectée.

Suite au traitement de l'exterminateur, le personnel du Service d'hygiène et salubrité fera une inspection des lieux durant la semaine et fera un rapport à son chef de service. Ce dernier sera en contact avec l'exterminateur pour déterminer, s'il y a lieu de poursuivre les traitements ou d'autoriser le retour de l'unité.

Le comité d'urgence prendra le suivi suite au rapport de l'exterminateur.



Nous recommandons que le bureau soit réservé au personnel seulement.

NOUVELLE ADMISSION

Dès l'arrivée du jeune, déposer ses vêtements et effets personnels en tissu dans un sac de plastique et vous assurer de bien le refermer.

Mesures de redressement pour une unité infestée de punaises de lit (suite)

En temps opportun et avant l'utilisation, déposer les effets du sac directement dans le bain (à NDJ) ou dans le bac prévu à cet effet (à Cartier) pour séparer les effets qui peuvent être lavés à la machine de ceux qui vont au congélateur et ensuite les mettre dans des sacs de plastique fermés hermétiquement.

Pour les **effets pouvant être lavés à la machine**, vider directement les vêtements du sac dans la laveuse. Laver à l'eau chaude savonneuse, puis sécher les effets à la sècheuse à température élevée.

Quant aux **effets allant au congélateur**, identifier les sacs de plastique (nom du jeune, unité, date et « congélateur ») et appeler aux services complémentaires :

- poste 3997, ou poste 4997 le lundi,

ou le chef de la permanence :

- poste 3900 à Cartier
- poste 4117 à NDJ.

La personne communiquera avec le personnel du Service d'hygiène et salubrité qui verra à déposer ces sacs au congélateur pour une période de sept jours.

Le service de l'accueil joint, à l'envoi postal fait aux parents, une lettre et le dépliant concernant le phénomène des punaises de lit.

SORTIE AUTORISÉE ET NON AUTORISÉE

Rappeler au jeune les consignes de prévention et lui demander de **voyager léger**.



À son retour, les vêtements et les effets sont déposés dans un sac de plastique que vous refermez hermétiquement jusqu'à ce que vous passiez le tout à la laveuse à l'eau chaude savonneuse, puis à la sècheuse à température élevée. Quant aux effets qui ne peuvent être lavés à la machine, les mettre dans un sac de plastique bien fermé, l'identifier (nom du jeune, unité, date et « congélateur ») et aviser le personnel du Service d'hygiène et salubrité pour qu'il en dispose.

Mesures de redressement pour une unité infestée de punaises de lit (suite)

VISITES

Les éducateurs avisent les parents d'apporter le moins de choses possibles.

Les éducateurs avisent les parents que les effets apportés seront déposés dans un bac dans l'unité et seront distribués, par les éducateurs, une fois les visites terminées et selon nos règles de prévention.

FOURNITURES SCOLAIRES (LIVRES) ET AUTRES

En tout temps, ne jamais rien déposer sur les lits, même les livres.

CINÉMA MAISON, SALLE SNOEZELEN, LOCAL À LILLY, LE REFUGE, ETC.

Aucun effet personnel ne doit être apporté dans ces locaux (peluches, couvertures ou autres).

PRÊT DE VÊTEMENTS

On recommande qu'aucun prêt de vêtement ne se fasse entre jeunes. Si des vêtements sont prêtés aux jeunes pour leur période d'activité (ex. programme Prêt), l'unité doit s'assurer de laver ces vêtements après l'utilisation avant qu'ils ne soient prêtés à d'autres jeunes.



Assurez-vous d'intervenir avec doigté et compassion afin de soutenir la personne infectée et de manière à ne pas stigmatiser quiconque, tout comme l'événement d'ailleurs.



Visite de l'exterminateur

Lorsque le spécialiste en extermination vient appliquer un traitement dans votre unité, vous êtes **relocalisé**. Au moment de ce déménagement, les jeunes n'apportent que le **strict nécessaire**. Assurez-vous que cette consigne soit respectée, autrement dit :

- ✓ Aucune peluche
- ✓ Aucune literie
- ✓ Aucun appareil électrique et électronique
- ✓ Aucun vêtement, seulement ce qui est requis pour le coucher
- ✓ La nourriture requise pour la collation et le repas si mangé sur place.

Une **note** est envoyée dans le milieu, par le coordonnateur des services complémentaires, pour informer les partenaires de votre relocalisation, soit :

- ✓ Clinique de santé des jeunes
- ✓ Chefs de la permanence
- ✓ Chefs de la sécurité
- ✓ Service de l'accueil et du transport
- ✓ Service de soutien à l'intervention de réadaptation (SSIR)
- ✓ Service scolaire (APPR du SSIR)
- ✓ Service du personnel occasionnel
- ✓ Liste de rappel
- ✓ Réceptionnistes
- ✓ Coordonnatrices de la DSR

Toutefois, le personnel de votre unité s'assure d'**informer le service alimentaire ainsi que de faire les renvois d'appels téléphoniques** à l'unité Le Carrefour, soit :

- ✓ Pour le bureau du chef de service, au : **3962**
- ✓ Pour l'unité, au : **3961**
- ✓ Pour les jeunes, au : **4394**

De retour dans votre service, votre personnel avise immédiatement le chef de la permanence (poste 3900 à Cartier ou poste 4117 à NDL). Quant aux autres partenaires,



Visite de l'exterminateur (suite)

une note leur est envoyée par le coordonnateur des services complémentaires. De plus, le personnel s'assure de désactiver les renvois d'appel téléphonique.

Le **second traitement** sera appliqué à plus ou moins dix jours d'intervalle de la première visite. Quant aux traitements subséquents, il faut attendre entre 15 et 20 jours entre chaque application.



Mesures préventives : Visite chez la clientèle et accompagnement

La punaise de lit peut se retrouver dans divers endroits, mais surtout dans les lieux où les gens sont relativement immobiles.

Si vous avez à faire des **visites chez la clientèle** ou à accompagner des gens, quelques mesures préventives peuvent vous être utiles pour éviter de rapporter des punaises de lit :

- ✓ Nous vous conseillons de ne porter que des vêtements lavables et pouvant aller à la sècheuse lorsque vous vous déplacez dans les familles.
- ✓ Lorsque possible, laisser les effets non essentiels à votre visite (laisser la valise dans la voiture et ne prenez que le dossier dont vous avez besoin) dans la voiture;
- ✓ Éviter d'accrocher votre manteau ou autres effets à proximité des effets de la clientèle;
- ✓ Ne pas déposer vos effets personnels sur un lit ou des fauteuils; privilégier la table de cuisine propre et dégagée;
- ✓ Tenter de vous asseoir sur des surfaces exemptes de tissu;
- ✓ Éviter les contacts prolongés avec les murs;
- ✓ Prévoir la visite chez la clientèle habitant des logements infestés en fin de journée, si possible.

Nous rappelons que la punaise de lit peut se retrouver dans tous les milieux et ce, peu importe la salubrité des lieux. C'est pourquoi nous vous invitons à une grande vigilance et d'être prévenant dans vos façons de faire.

Advenant le cas où vous seriez inquiet, prenez ces précautions en arrivant à la maison :
Lavez vos vêtements du jour à l'eau chaude savonneuse puis placez-les dans la sècheuse à haute température pendant 20 minutes. Lorsque ce n'est pas possible, déposer vos effets dans un sac de plastique fermé hermétiquement et les entreposer dans votre congélateur pendant 7 jours.



Mesures préventives : Visite chez la clientèle et accompagnement (suite)

Pour plus d'information, vous référer au dépliant « Épinglons la punaise, Conseils pratiques pour la prévention et l'élimination efficace de la punaise de lit » de la Ville de Montréal que vous trouverez en annexe.



Mesures préventives : Visite de la clientèle dans nos locaux

Si vous devez **convoquer de la clientèle** pour une rencontre ou une visite supervisée dans les locaux du Centre jeunesse, et que vous avez un doute sur la présence de punaises de lit, voici quelques mesures préventives à suivre en vue de la visite.

- ✓ Nous vous suggérons de réserver une salle aménagée de mobilier lavable et exempt de tissu.
- ✓ Lorsque vous placez une réservation, ajouter 30 minutes supplémentaires à la suite de la rencontre afin de permettre le nettoyage de la salle. Aviser le Service d'hygiène et salubrité de la possibilité de punaises et de l'heure de fin de la rencontre en communiquant avec le poste 4119.
- ✓ Lorsque possible, limiter les jouets disponibles pour la visite et assurez-vous de bien les nettoyer après le départ de la clientèle.

Nous rappelons que la punaise de lit peut se retrouver dans tous les milieux et ce, peu importe la salubrité des lieux. C'est pourquoi nous vous invitons à une grande vigilance et d'être prévenant dans vos façons de faire.

Voici la liste des locaux spécialement aménagés de mobilier lavable :

Siège social :
NDL :
Cartier :

Ressources humaines

3. Situation d'infestation au domicile d'un employé :

S'il s'avère qu'un employé constate ou croit qu'il a des punaises de lit à son domicile, une infestation en lien ou à cause du travail, il est important, dans un premier temps, qu'il s'assure de faire identifier par un spécialiste qu'il s'agit bien de ce problème.

Cette situation doit être rapportée au Service de santé et sécurité du travail, au poste 4106. Chaque cas sera évalué individuellement. S'il est démontré que la situation est en lien direct avec le travail, nous examinerons la possibilité de rembourser les frais engagés.

Hygiène et salubrité

Tâches à exécuter par l'équipe de soutien aux unités aux prises avec une infestation

Inspection des chambres

Quotidiennement, toutes les chambres sont inspectées minutieusement à l'aide d'une lampe de poche. Toutes les « cachettes » potentielles sont inspectées (contour du lit, intérieur des tiroirs, plinthes, cadres, etc.)

Vérification du scellant

Quotidiennement, vérifier que le scellant autour du lit soit intact. Aviser les services techniques s'il s'avère nécessaire de le remplacer.

Toutes les punaises mortes ou vivantes sont ramassées et acheminées aux services techniques.

Par la suite, remplir la *Feuille de contrôle*.

S'il n'y a **rien à signaler**, la Feuille de contrôle peut être rangée directement dans le cartable avec l'équipement.

S'il y a un **problème de propreté**, la personne qui effectue la vérification avise l'unité de remédier à la situation puis avise le chef d'équipe du Service d'hygiène et salubrité de son intervention. La Feuille de contrôle peut par la suite être rangée dans le cartable.

S'il y a **présence de punaise**, la Feuille de contrôle est remise au chef d'équipe du Service d'hygiène et salubrité qui s'assure de faire le suivi avec la coordonnatrice des services complémentaires.

Aspirateur (avant un traitement d'extermination)

Avant un traitement, il est nécessaire de passer l'aspirateur aux contours de l'unité et des lits. Nous nous attardons à toutes les fissures : contours des bases de lits, plinthes, fauteuils, etc.

L'aspirateur permet de retirer les larves plus ou moins visibles à l'œil nu.

Tâches à exécuter par l'équipe de soutien aux unités aux prises avec une infestation (suite)

Lavage de la literie

Pour une unité infestée, la literie n'est pas nettoyée par notre fournisseur. Une fois par semaine, la literie est donc lavée par le service de l'entretien ménager.

La literie est récupérée à l'unité puis lavée au centre Cartier.

La literie propre et pliée est acheminée à la buanderie.

Lavage de vêtements

Si vous avez trouvé une punaise dans l'unité, le protocole d'intervention est appliqué.

Pour ce faire, tous les vêtements, peluches et autres objets seront déposés dans des sacs de plastique au local du PRÊT à Cartier (à la sortie vers l'extérieur).

Les sacs devront être identifiés :
Nom de l'utilisateur
Nom de l'unité
Date

Vider directement le sac dans la laveuse. Tous les vêtements devront être lavés à l'eau chaude savonneuse puis séchés à haute température. Par la suite, les plier puis les déposer dans des sacs fermés hermétiquement, identifiés au nom et à l'unité du jeune. Les sacs doivent par la suite être acheminés à l'unité.

Tant que l'infestation n'est pas enrayée, les vêtements des jeunes doivent être lavés par l'équipe. Les intervenants placeront alors les sacs des vêtements fermés hermétiquement à l'extérieur de l'unité.

Tâches à exécuter par l'équipe de soutien aux unités aux prises avec une infestation (suite)

Gestion des congélateurs

Si vous avez trouvé une punaise dans l'unité, le protocole d'intervention est appliqué.

Tous les articles ne pouvant pas aller à la sècheuse devront être déposés au congélateur pour une période de sept (7) jours. **Les congélateurs sont situés au local du PRÊT au sous-sol du centre Cartier.**

Les sacs devront être identifiés : Nom de l'utilisateur
 Nom de l'unité
 Date

Après sept (7), jours, les sacs hermétiquement fermés sont retournés à l'unité.

Unité Le Carrefour

Voir à ce que l'unité Le Carrefour soit prête à recevoir des usagers, c'est-à-dire que l'unité doit être propre et contenir de la literie.

Supporter le déménagement d'une unité temporairement.

Procéder au nettoyage de l'unité à son départ.

Soutien aux unités

Apporter le support nécessaire aux unités infestées par les punaises de lit
